



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2023
à 19h30, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2023-2024.
Nomination :
 - a) du président / de la présidente
 - b) du vice-président / de la vice-présidente
 - c) du / de la secrétaire
 - d) du / de la vice-secrétaire
 - e) de deux questeurs.
4. Rapport du Conseil communal concernant la comptabilisation de deux préfinancements respectifs :
 - a) d'un montant de CHF 2'040'000.- pour la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier
 - b) et d'un second montant de CHF 1'000'000.- pour la construction de la salle de gymnastique à Bevaix.
5. Approbation des comptes 2022.
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation d'une mesure du PGEE et la réfection de l'entrée Nord de la rue de la Fontanette à Sauges.
7. Informations du Conseil communal.
8. Résolution, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. J. Fehlbaum procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

M. Olivier Brunner excusé, remplacé par M. Laurent Francey
Mme Sandra Berger excusée, remplacée par M. Mario Morciano
Mme Sandra Tazzer excusée, remplacée par M. Pierre-Alain Clerc
M. Olivier Porret excusé, remplacé par M. Claudio Reynaud
Mme Christiane Wermeille excusée, non remplacée.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

2. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un courrier reçu de la part de Monsieur et Madame Jobin concernant des incivilités et non-respect des 30 km/h au chemin de la Payaz à Chez-le-Bart. La commune a eu des contacts avec le couple Jobin. Ledit courrier est à la disposition des membres du Conseil général.

M. Th. Pittet donne de plus amples informations concernant le dossier et des échanges qui ont eu lieu avec le couple Jobin. Ce dossier reste ouvert à ce jour.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un deuxième courrier reçu de la part de Mme Bannwart de Saint-Aubin-Sauges concernant un manque de places dans les parascolaires de la commune. Ledit courrier est à la disposition des membres du Conseil général.

M. H. Assumani donne de plus amples informations concernant les plaintes reçues de parents concernant les places dans les parascolaires. Une réponse a été donnée à Mme Bannwart. La commune travaille sur cette problématique.

Mme M. Petitpierre, présidente de la commission Enfance et Jeunesse. La commission est consciente de la problématique et s'en excuse. Elle donne quelques informations sur le travail que la commission réalise concernant cette problématique.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un troisième courrier reçu de la part de M. J. Bergamin concernant la remise en état de la fontaine à la rue des Prises à Gorgier. Ledit courrier est à la disposition des membres du Conseil général.

M. M. Rognon donne de plus amples informations concernant les dégâts causés à cette fontaine et donne un point sur la situation actuelle.

M. J. Bergamin remercie le conseiller communal, Monsieur M. Rognon, pour les informations claires qui ont été données.

3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2023-2024

Président-e	: Mme S. Noirat propose	Mme D. Vantaggio (les Verts)
Vice-président-e	: M. S. Lutz propose	M. J. Fehlbaum (PLR)
Secrétaire	: M. F. Nussbaum propose	Mme M. Petitpierre (Groupement)
Vice-secrétaire	: M. Th. Rothen propose	Mme N. Humbert-Droz (PS)
Questeur-trice-s	: M. S. Lutz propose	M. Yann Steiner (PLR)
	M. Th. Rothen propose	Mme Z. Nater (PS).

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes ci-dessus sont nommées par applaudissements.

Mme A. Hessler-Wyser : *« Voilà, je vais donc laisser maintenant la place à notre nouvelle présidente, mais avant je souhaite vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de cette année, année qui n'a pas été de tout repos, en tout cas de mon point de vue. En effet, nous avons assisté à de nombreuses revendications de la part de groupes de citoyens mécontents qui semblent contester le travail effectué autant par notre assemblée que par notre exécutif et l'administration. C'est toujours déstabilisant de recevoir de tels messages mais il faut bien réaliser qu'il est impossible de satisfaire tout le monde et qu'il y a et qu'il y aura toujours des personnes contrariées. Malheureusement les gens satisfaits s'expriment rarement et nous n'entendons que les critiques. Je vous encourage donc de votre côté à intervenir aussi quand les choses vont bien et le dire. Cette année nous avons eu quelques séances houleuses avec certaines interventions de part et d'autre qui n'ont pas toujours été très respectueuses, c'est très dommage pour nous tous. Il est de notre devoir de nous exprimer mais également de respecter l'expression d'avis divergents. Enfin bref, il faut être constructifs dans nos débats et cela me semble être essentiel. Mais en conclusion je dois dire que j'ai eu du plaisir à animer ces séances, je vous remercie de votre engagement et surtout j'aimerais saluer le travail effectué par notre Conseil communal et toute l'administration, je pense qu'ils méritent nos applaudissements. Je vais maintenant passer le témoin à Madame Vantaggio et reprendre ma voix, celle qui a manqué lors du vote sur les points d'impôt. »*

M. M. Rognon : *« Merci Madame la présidente, le Conseil communal souhaite aussi remercier le bureau actuellement sortant, merci à toi Aïcha pour tout le travail réalisé et l'excellente collaboration. On a une petite attention pour les membres du bureau sortants. »*

Mme D. Vantaggio : *« Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, si vous permettez, je prendrai quelques minutes de votre temps car je tiens chaleureusement à vous témoigner, à toutes et tous, ma gratitude pour la confiance que vous m'accordez en me nommant à la présidence du Conseil général de notre belle Grande Béroche. En premier lieu, permettez-moi de remercier sincèrement Aïcha Hessler, présidente sortante. Elle a été la présidente de l'assemblée de ce Conseil et a su gérer nos dossiers durant une année avec calme et compréhension et dans un esprit de coopération. Cette année n'a, pour le moins, pas été ronronnante, Mme Hessler a su assurer le bon fonctionnement de notre institution démocratique avec une implication déterminée, tout en faisant preuve de bienveillance envers les uns et les autres. Merci à elle ! Prendre la parole paraît pour certains évident, ça ne l'est pas toujours pour moi mais je ferai de mon mieux pour remplir ma mission, je mettrai ma pugnacité au service d'une cause qui sera celle du bon fonctionnement de cette assemblée et de sa représentation auprès de toutes et tous mais je sollicite déjà votre indulgence pour les éventuelles erreurs de protocole que je pourrai commettre et j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur. Au Conseil général, nous portons la parole, en particulier celle des habitants et habitantes de notre commune. Mais nous faisons aussi entendre nos propres convictions, nos critiques et nos idées. Pour cette année, je ne peux que vous proposer que nous soyons les porte-paroles du Conseil général, de cette institution et de la politique de proximité qu'elle incarne. Nous nous devons de jouer ce rôle de médiateur pour renforcer la crédibilité, la lisibilité et l'envie de participer à la vie politique locale. Que nous soyons blanc, rouge, bleu ou vert, c'est un défi important au-delà des partis et des campagnes électorales*

que de contribuer à la participation civique. Voilà, au terme de ce monologue de la parole, bien heureusement unique dans l'année, je nous souhaite collectivement, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général et conseillers communaux, de nous parler avec respect, engagement, enthousiasme, esprit critique et humour mais aussi de nous écouter au mieux, comme vous venez de le faire avec patience et bienveillance et pour cela je vous en remercie. »

4. Rapport du Conseil communal concernant la comptabilisation de deux préfinancements respectifs

- a) **d'un montant de CHF 2'040'000.- pour la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier**
- b) **et d'un second montant de CHF 1'000'000.- pour la construction de la salle de gymnastique à Bevaix.**

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je me permets de prendre la parole pour ce point 4 et également pour le point 5 puisqu'ils sont intimement liés, vous l'aurez déjà compris et ce n'est pas la première fois qu'on le fait, lorsqu'on prévoit un préfinancement, on doit le faire avant l'adoption des comptes puisque le résultat de votre vote tout à l'heure influencera, ou pas, l'exercice comptable 2022. Donc si je prends la parole maintenant, c'est pour ces deux points puisqu'ils sont intimement liés. Donc l'exercice 2022, vous l'avez vu, vous l'avez lu, il présente un bon résultat, un excédent de recettes de CHF 3,1 millions, c'est la 5^e année consécutive, 5^e année aussi d'existence de La Grande Béroche, qu'on termine les comptes avec un excédent de recettes, donc c'est plutôt un signe très positif. C'est la diminution du coût de la facture sociale, plus une augmentation de la fiscalité et on notera aussi effectivement une diminution des charges en lien avec le Syndicat scolaire des Cerisiers, qui, notamment, permettent de passer dans un exercice positif. Le Conseil communal propose d'utiliser cet excédent de recettes, splitté en deux parties, une partie pour préfinancer la salle de gym et polyvalente de Gorgier à hauteur de CHF 2'040'000.- et une deuxième partie de CHF 1 million pour la double salle de sport prévue à Bevaix. Ces deux préfinancements évidemment vont permettre de réduire nos charges d'amortissements lorsque les deux biens, enfin l'un après l'autre, seront en fonction et en jouissance des utilisateurs. Donc ça soulage les prochains exercices. Concernant les comptes, j'aimerais attirer votre attention sur les investissements 2022, vous l'aurez vu, CHF 8,6 millions investis. Votre autorité souhaitait que l'exécutif soigne davantage ce point-là, je crois que c'est chose faite et nous continuons à le faire cette année 2023, nous y sommes attentifs. Et même si la comparaison n'est pas raison, nos voisins de Milvignes, commune à taille à peu près identique à la nôtre, à dépenser en 2022 CHF 8 millions dans ses investissements. Nous nous tenons évidemment à disposition pour toutes les questions, les remarques particulières qui vous tiennent à cœur par rapport à ces comptes et évidemment nous vous encourageons à valider les comptes 2022 de La Grande Béroche. Merci pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, au PLR, nous approuverons les deux propositions de préfinancement proposées, mais nous aimerions proposer un amendement au deuxième. La proposition du Conseil communal revient à verser le solde de l'excédent 2022, soit CHF 154'463.-, à la fortune communale. Or celle-ci se monte déjà à CHF 26'628'966.59 à fin décembre dernier. Et quand on sait que cette position de notre bilan peut uniquement servir à équilibrer des éventuels déficits, il est plus que probable que n'importe quelle autre utilisation du solde de ce bénéfice aura des effets concrets plus rapidement. Par conséquent, nous proposons d'augmenter de CHF 150'000.- le deuxième préfinancement destiné aux deux salles de gymnastique de Bevaix, portant celui-ci à CHF 1'150'000.-. À ce stade, c'est la seule possibilité d'utiliser ce montant, la condition étant

que pour un préfinancement, il faut l'attribuer avec un minimum de CHF 300'000.- et pour un crédit parfaitement identifié. Merci de votre attention. »

M. Th. Rothen : « Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal de sa proposition d'affecter le résultat financier de l'année 2022 à deux préfinancements d'objets importants pour la vie de notre commune. Le groupe approuvera à l'unanimité ces deux préfinancements. Concernant la proposition du PLR, il est vrai que c'est une proposition qui peut se faire mais j'espère qu'elle est bien dirigée par l'envie d'amortir plus rapidement et plus durablement ces deux investissements plutôt que de juste avoir honte de faire un bénéfice. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert·e·s remercie le Conseil communal pour son rapport qui propose de bonnes initiatives car, profitant de l'excédent de recettes des comptes 2022 aussi « extraordinaire » que celui des comptes de la commune voisine de Cortaillod, a choisi de prélever les sommes appropriées pour, d'une part, préfinancer la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier, d'autre part, préfinancer la construction de la salle de gymnastique de Bevaix. En ce qui concerne les CHF 150'000.- d'excédent si je me souviens bien, on avait eu la discussion en séance de commission financière et la proposition de mettre de côté CHF 100'000.- pour que le Tour de Romandie passe éventuellement l'année prochaine à La Grande Béroche, non seulement le départ serait à La Grande Béroche mais aussi l'arrivée. C'est pour ça que, personnellement, je ne pense pas que ce soit super important d'accepter l'amendement du groupe PLR mais ceci est mon avis personnel. »

M. Th. Pittet : « Par rapport à ce qui vient d'être dit, la provision de CHF 100'000.- est déjà comptabilisée, c'est une opération comptable, et donc si on n'avait pas fait cette provision, on serait à CHF 3'250'000.- et quelques. Donc c'est déjà comptabilisé dans le cahier des comptes que vous avez vu. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance des rapports proposant des montants de préfinancement et l'acceptera à l'unanimité. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 2'040'000.- pour la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 2'040'000.- pour la construction de la salle de sport polyvalente et le réaménagement des locaux des travaux publics à Gorgier est accepté à l'unanimité.**

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le PLR est accepté par 36 voix pour et 4 abstentions.**

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté amendé relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'150'000.- pour la construction de la salle de gymnastique à Bevaix.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la comptabilisation d'un préfinancement d'un montant de CHF 1'150'000.- pour la construction de la salle de gymnastique à Bevaix est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

5. Approbation des comptes 2022

Mme D. Vantaggio passe en revue les comptes chapitre par chapitre. Les membres de l'assemblée peuvent intervenir en cas commentaires.

Mme S. Noirat : *« Il y a une petite erreur d'écriture au point 7 dans l'emprunt à la page 16. La première, il y a le montant de l'emprunt à CHF 5 millions et la date du début de l'emprunt est fautive, c'est marqué 07.09.2023 et la fin c'est le 07.03.2023. Je ne sais pas si ça a une importance mais je préfère le dire. »*

M. S. Tamburini : *« La date de fin c'est bien 2024. C'est une erreur de ma part, excusez-moi. »*

M. Th. Rothen : *« À propos du chiffre 4331 à la page 84 « Service dentaire scolaire ». La subvention pour frais dentaires de nos enfants en âge de scolarité, régie par un règlement du Conseil communal datant de janvier 2019, n'atteint visiblement pas son but. Alors que la ligne budgétaire accordée par notre Conseil en 2018 pour ces subventions se montait à CHF 9'000.-, seuls CHF 1'662.40 ont été dépensés au total entre 2019 et 2022. Depuis 2020, le budget a également été réduit à CHF 1'000.- faute de dépenses à prévoir. Le groupe Socialiste demande au Conseil communal de revoir sa copie en retravaillant ce règlement et en lui donnant également une meilleure visibilité. »*

M. Th. Rothen : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à chaque fois on me regarde en se disant : il n'intervient pas. Alors la commission financière tant sur les comptes que sur le budget fait un rapport écrit qui est intégré dans le rapport du Conseil communal, donc prenez acte que, sous ma présidence, il n'y a aucune raison que je me fasse mousser en intervenant encore pour dire la même chose que ce qui est écrit dans le rapport. Merci. »*

M. J. Panes : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, une fois de plus, les comptes 2022 débouchent sur un résultat bien meilleur que celui que nous avons budgété. Le PLR s'en réjouit et il constate que la diminution du coefficient fiscal votée en décembre dernier pourra aisément être supportée à l'avenir. Par ailleurs, l'utilisation de cet excédent pour la constitution de préfinancements, dont les 2/3 au moins seront utiles dès le prochain exercice, est également réjouissante. Nous vous proposons donc d'accepter les comptes 2022 tels que présentés et remercions le Service des finances et le responsable du dicastère pour la qualité de leur travail. Merci de votre attention. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert-e-s remercie le Conseil communal pour son rapport qui montre que les finances de la commune sont bien maîtrisées, avec quand même une interrogation. Il est malgré tout surprenant que cet excédent soit aussi important, à part le fait que les nouveaux contribuables soient suffisamment aisés pour expliquer ce résultat, entre autres... Il n'empêche que des projets, aussi peu coûteux soient-ils mais favorisant l'aspect « nature » de notre commune, n'ont pas pu être entrepris par manque de ressources humaines. Je pense principalement à*

la tour à hirondelles et je me dis que puisque la commune est si riche, elle pourrait peut-être envisager d'engager quelqu'un ou quelqu'une pour le suivi de projet pour la nature, tel que celui de la tour à hirondelles qui a malheureusement dû être abandonné par manque de ressources de ce genre. Et ça me choque quand même un peu quand on fait un patacaisse pour des projets de ce genre, qui ne coûtent pas grand-chose finalement, et qu'on accepte des crédits à hauteur de millions. Bon ça c'est un cri de cœur. Mais suite à la diminution de notre coefficient fiscal, je crains personnellement de futurs comptes déficitaires, au détriment de la qualité de vie dans son ensemble de notre commune. Certaines et certains me diront de nouveau que je suis pessimiste. Je ne fais que constater ce qui se passe dans d'autres communes, et autant il est très facile de faire signer un référendum pour s'opposer à un projet tout à fait acceptable, autant il est complètement illusoire de faire signer une population pour augmenter ses impôts. J'en reste là dans mes réflexions, rassurez-vous. Au final, le groupe des Vert·e·s va accepter les comptes 2022. En vous remerciant pour votre attention. »

M. J. Lopes de Jesus : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte les comptes tels que présentés avec une petite remarque personnelle. Je pense qu'à l'avenir, les frais personnels ça monte à une vitesse importante mais il faut s'attendre à des années un peu plus difficiles à l'avenir, c'est mon point de vue. À part ça, je veux dire merci au Conseil communal, à l'administration communale, au responsable des finances et aussi un grand merci aux personnes physiques de cette commune, c'est grâce à elles qu'on peut avoir ce bénéfique et les personnes morales. Merci. »

M. Th. Rothen : « Le groupe Socialiste remercie le Conseil communal et l'ensemble de l'administration pour le travail accompli durant l'année 2022 et plus particulièrement pour la bonne gestion des moyens financiers mis à disposition. Nous nous réjouissons de la bonne santé des comptes et du fait qu'il nous est possible, par les préfinancements acceptés tout à l'heure, d'amoinrir les charges de d'amortissements des années suivantes. Les comptes 2022 seront donc acceptés à l'unanimité par le groupe Socialiste. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2022 est adopté à l'unanimité.**

6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation d'une mesure du PGEE et la réfection de l'entrée Nord de la rue de la Fontanette à Sauges

M. M. Rognon : « Alors, effectivement ce projet, CHF 1'730'000.- pour la réfection de l'entrée Nord du village de Sauges, donc tout d'abord en souterrain, on ne voit pas extrêmement bien, mais ce sont quand même des plans de détails mais nous allons réaliser la mise en séparatif de cette zone, ainsi que la réfection de la conduite d'eau potable, donc au niveau communal, on va aussi travailler sur l'éclairage public. On profitera aussi de l'ouverture avec des tiers, donc il y aura le Groupe E qui va faire une amélioration de son réseau électrique. Actuellement, il y a trois projets de panneaux photovoltaïques qui sont en attente, qui ne peuvent pas parce que le réseau n'est pas assez dimensionné pour les accueillir. Peut-être un élément qui sort un petit peu de la mesure 15 de notre PGEE, c'est ce qu'on voit à gauche ici, c'est le chemin du haut, on a profité de ces travaux pour continuer un tout petit peu la réflexion car on a passablement de propriétaires qui sont prêts à se raccorder au séparatif donc on profite des travaux pour le faire. En surface, des éléments changeants, donc on a ici à l'entrée la création d'un arrêt de bus bloquant qui est idéal pour réduire la vitesse des automobilistes à l'entrée du village. Et comme vous le voyez, on réduit la géométrie du carrefour du chemin qui mène à la Fontanette car actuellement l'entrée du carrefour fait une vingtaine de mètres de long, ce qui fait que les véhicules s'engagent très rapidement donc, en réduisant cette géométrie, on permet une meilleure sécurisation des différents utilisateurs, notamment les piétons. On profitera du chantier privé pour faire une continuité piétonne, donc un trottoir sur la parcelle du projet actuellement en construction. Et, à la fin, vous voyez la partie un peu en plus claire, qui

est ce qu'on appelle un plateau légèrement surélevé, parce que l'on a la possibilité de continuer le trottoir à la suite du village mais, après une vision sur place, on a remarqué que les piétons très souvent vont sur le côté Sud de la route, donc face au trafic, ce qui est très bien, mais cette zone-là leur permettra de traverser dans un espace qui sera plus sécurisé. Je n'ai pas forcément d'autres éléments à apporter. Je suis à votre disposition en cas de questions. Merci pour votre attention. »

Mme C. Muster : *« Merci Madame la présidente, j'aurai double casquette, je vais parler au nom de la COTECH et également au nom du Parti libéral-radical. La COTECH s'est réunie en date du 30 mai 2023 et a examiné cette demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation de cette mesure PGEE et la réfection de cette entrée. Après une analyse approfondie de cette demande, la commission technique a décidé de donner un préavis favorable à l'unanimité. La commission technique a pris en compte les différents éléments présentés tels que les coûts et les délais et les bénéfices attendus dans la mesure PGEE. La commission technique a donc jugé que cette demande de crédit d'engagement était justifiée et qu'elle permettrait de répondre aux besoins de la collectivité de manière efficace et durable. Quant au Parti libéral-radical, il l'acceptera à sa grande majorité. »*

M. L. Affolter : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, suivant le préavis unanime de la commission technique, le groupe du parti Socialiste soutiendra cette demande de crédit en remerciant l'attention portée à la modération du trafic et à l'amélioration de la sécurité dans cette rue principale de Sauges. Merci. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, vu l'excellent rapport présenté par le Conseil communal, et les explications détaillées données en séance de commission technique par le conseiller communal en charge du dicastère, le groupe des Vert-e-s acceptera à l'unanimité cette demande de crédit de CHF 1'730'000.-. En effet, ces travaux sont importants et urgents, et il serait inacceptable de les retarder en refusant ce crédit. En vous remerciant pour votre attention. »*

M. J. Lopes de Jesus : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement accepte cette demande de crédit à l'unanimité. C'est bien de commencer par-là, heureusement qu'il y a un chantier en cours autrement on ne sait jamais quand cela allait commencer. Parce qu'on sait surtout à l'avance, Sauges, c'est l'information, au centre du village, il y a énormément de problèmes au niveau du réseau. Alors j'espère que ce sera le début pour améliorer le réseau de ce village. Parce que, par les temps qui courent, nous ne pouvons pas nous permettre, surtout pour le réseau d'eau, apparemment il y a énormément de fuites, nous devons être attentifs à ces détails à l'avenir. Le Groupement est favorable à cette demande de crédit, merci. »*

M. Th. Rothen : *« L'exposé de notre président de commune m'a laissé une interrogation, il a émis que des propriétaires étaient d'accord de se relier aux séparatifs mais n'y a-t-il pas une obligation ? »*

M. M. Rognon : *« Merci Monsieur Rothen, peut-être que je me suis mal exprimé, alors c'était plutôt que des propriétaires étaient déjà prêts, dans le sens où, quand on réalise une mesure PGEE, on prend mesure après mesure. Je ne sais pas si vous connaissez bien le chemin du haut à Sauges, il y a eu passablement de travaux et de la mise en séparatif réalisée chez tous les riverains. Donc pour nous c'était plus opportun de continuer cette mesure PGEE plutôt que d'aller à un endroit où la mise en séparatif n'est pas faite et obliger, effectivement il y a une obligation. Dès le moment où l'on fait les travaux, on demande aux propriétaires et après ils ont cinq ans pour se raccorder donc ils ne sont pas obligés de profiter des travaux que fait la commune mais ils ont cinq ans pour se mettre en séparatif à futur. Dans la mesure où là tous les privés sont en séparatif, on a jugé bon de le faire directement. »*

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'730'000.- pour la réalisation d'une mesure du PGEE et la réfection de l'entrée Nord de la rue de la Fontanette à Sauges est accepté par 36 voix pour et 3 abstentions.**

7. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon : « Pour ma part, plusieurs informations, la première s'agit du bureau du Conseil communal, comme vous le savez, il change au 1^{er} juillet, donc c'est ma dernière séance du Conseil général en tant que président du Conseil communal. Pour la suite, c'est Monsieur Tom Egger qui sera président, nous aurons François Del Rio comme vice-président, Thierry Pittet comme secrétaire, Hassan Assumani comme vice-secrétaire et je resterai honorable membre de ce Conseil. Une autre information, vous avez juste ici, deux lectures si je puis dire. La première lecture c'est le journal des Vignolants et la seconde, il y en a un pour chacun d'entre vous, c'est la « Revue du Pays Neuchâtelois, édition Grande Béroche », qu'on vous invite volontiers à prendre avec vous et à lire avec attention. Une autre information, vous avez accepté un crédit de CHF 2,7 millions pour la réfection de la rue du Centre et de la Foulaz, donc les travaux ont commencé « aujourd'hui », quand je fais les petits signes de guillemets c'est que c'est l'installation de chantier donc il n'y a pas encore eu grand-chose mais ça commence aujourd'hui au niveau de la rue du Centre et ça se prolongera jusqu'au milieu de la rue de la Foulaz. Je ne sais pas si Tom tu voulais rebondir sur cette information ? Alors je passe la parole au futur président. »

M. T. Egger : « Merci Maxime. Oui dans la foulée, effectivement, vous dire en lien notamment avec ces travaux qu'au niveau des aménagements extérieurs salle de gym de Gorgier, le permis de construire a été déposé, il court, donc vous serez informés si ce permis de construire a des oppositions ou pas. Le but vous l'avez compris, en lien avec les travaux rue de la Foulaz, c'est qu'on puisse terminer tout ça en une seule fois parce que s'il faut revenir etc., c'est toujours un peu compliqué donc c'est un peu un défi maintenant d'y arriver mais si effectivement on compte sur relativement peu, voire pas d'oppositions, dans la mesure où c'est que le projet est cohérent. Et puis l'autre information en lien avec la salle de gym de Bevaix, pour vous dire, vous l'avez sûrement lu dans la presse, que le soir du 21 juin, il y a eu une séance de conciliation, séance de conciliation qui a regroupé l'ensemble des mandataires, Conseil communal et puis les opposants. La grande majorité des opposants était présente. Trois heures de séance où on a pu démontrer le travail qui a été fait, on s'est expliqué, les opposants se sont aussi expliqué, et puis les opposants ont eu, à partir du 22 juin, dix jours pour soit laisser courir leurs oppositions, soit lever leurs oppositions, enfin retirer leurs oppositions si je puis dire, suite à quoi l'été va se dérouler normalement et puis, effectivement, au niveau de la commune, on va encore analyser ces oppositions et puis prendre les éléments qui sont à prendre et puis finalement d'ici la fin de cette année, réussir finalement à lever ces oppositions. Ensuite, les opposants auront tout le choix d'aller plus loin bien entendu. Je vous remercie. »

M. Th. Pittet : « Voilà deux informations. La première c'est : réservez la date du 7 septembre, c'est dans un petit moment, mais c'est le prochain Apéro&Co et on n'a pas de séance du Conseil général avant. On traitera la forêt et le bois et le chauffage à distance. Et ensuite, on a quelques soucis d'infrastructure au niveau du port de Saint-Aubin-Sauges, donc la digue qui protège le port à partir du débarcadère de la LNM jusqu'à l'entrée du port est en train de s'effondrer. On va la canceler pour éviter que les piétions y aillent et, en lien avec ça, il va falloir entreprendre des travaux assez rapidement, c'est pourquoi je vais demander aux membres de la COFI de venir vers moi et Maxime pour qu'on fixe une date pour qu'on puisse discuter de ces coûts et de la façon de les appréhender. Voilà c'était mes deux informations. Merci pour votre attention. »

M. H. Assumani : « Juste une petite information concernant les travaux au Cercle scolaire Les Cerisiers, les travaux vont déjà commencer, il y a déjà neuf containers qui sont là pour

accueillir les enfants. En fait l'idée, c'est quand on fait une façade, les enfants sont installés dans les boîtes à cabines. Ces travaux vont débuter d'ici le mois d'août et vont durer une année. L'idée c'est d'arriver à faire les travaux avec la date qui a été fixée pour les 50 ans du Cercle scolaire Les Cerisiers. Vous pouvez déjà bloquer la date du 21 septembre 2024. Merci de votre attention. »

M. M. Rognon : « Merci, j'ai dit que je gardais une information pour la fin, j'en ai gardé deux. Vous avez sur vos tables des flyers pour la Fête nationale qui aura lieu le 31 juillet à Chez-le-Bart, on vous y attend toutes et tous motivé·e·s et nombreux·ses et vous avez aussi le flyer pour la fête des 5 ans de la fusion qui aura lieu le 19 août, donc que de festivités, on se réjouit. En parlant de festivités, j'entame sur le dernier point dans les informations, vous êtes toutes et tous convié·e·s à un apéro à l'issue de cette séance. »

8. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai entendu ce soir la lecture d'un courrier concernant le bruit, j'ai entendu un courrier concernant le parascolaire qui mentionnait le manque d'intérêt des autorités concernant ce problème. Manque d'intérêt dont j'ai entendu parler sur Facebook, sur différents groupes, on s'intéresse aux problèmes des citoyens et puis j'ai entendu notre présidente sortante dire qu'elle avait à traiter des plaintes de nombreux citoyens. C'est un problème récurrent et je me demande comment on peut le corriger. Parce que dire, Mesdames et Messieurs, que notre Conseil et le Conseil communal se désintéressent du parascolaire, permettez-moi je suis choqué, parce que non seulement on s'y intéresse, le Conseil communal s'y intéresse, mais en plus le Conseil général, notre Conseil a voulu nommer une commission, une commission spécifique Enfance et Jeunesse pour traiter de ces problèmes-là. Alors est-ce que l'on ne s'en occupe pas ? Peut-être que la problématique n'est pas si simple. Quant aux incivilités, la problématique aussi est complexe, on a parlé d'incivilités au niveau des déchets, de ramassage trimestriel de gros déchets, des incivilités dans les bennes à ordures, etc., etc, le bruit etc. nous avons un petit journal qui paraît quatre fois l'an et je pense que le Conseil communal devrait établir un point fixe, un point fixe sur l'état du parascolaire et chaque parution donner des informations sur : à quoi on réfléchit, qu'est-ce que l'on fait, quelles sont les difficultés que l'on rencontre, la même chose aux niveaux des incivilités, peut-être chaque fois mettre un sujet sur la table en disant : les gens se plaignent de ça et qu'est-ce qu'on peut faire pour éviter. Alors ce sont des écrits, ce sont des paroles mais au moins les lecteurs ne pourront pas dire : « ils s'en foutent ». Merci. »

M. S. Lutz : « Madame la présidente, chers collègues, juste une petite remarque sur le dernier procès-verbal du dernier Conseil général du 2 mai dernier. Il est regrettable que ce procès-verbal ne soit pas disponible car nous ne pourrions le valider que lors du prochain Conseil général de septembre donc quatre mois après le Conseil général de début mai. Ceci n'est franchement pas génial surtout pour l'image de notre belle institution et surtout pour le service à nos citoyens et nos citoyennes qui souhaiteraient consulter le procès-verbal dans des délais raisonnables. Donc une petite critique positive c'est bien, une proposition c'est encore mieux, alors voici une petite proposition à mes yeux raisonnable. Nous proposons une amélioration du processus à savoir qu'il y ait un responsable du procès-verbal avec une suppléance en cas de maladie ou autre. Point deux, que les conseillers et conseillères s'engagent à envoyer par e-mail leurs interventions dans les trois jours qui suivent le Conseil général. Et le point 3, que le procès-verbal soit disponible dans les 15 jours après un Conseil général. Voilà, merci. »

M. H. Assumani : « J'aimerais répondre pour la question concernant le procès-verbal. C'est vrai que le procès-verbal est un document important pour informer notre population. Nous comprenons parfaitement votre intérêt de disposer du procès-verbal après la séance. C'est vrai que ce qui s'est passé la dernière fois, c'est qu'il y a eu un petit imprévu et puis là maintenant l'équipe de la chancellerie n'était pas au complet, on prend acte et on s'excuse par rapport à ça mais il faut savoir qu'aujourd'hui dans l'équipe, il y a eu cet imprévu et là l'équipe est au complet et on fera le nécessaire la prochaine fois. On prend acte merci. »

M. M. Morciano : « *Cher Conseil communal, Mesdames, Messieurs, je tiens à attirer votre attention sur une préoccupation croissante des riverains et qui concerne l'entreposage excessif des remorques et chariots et autre bers aux abords des rives de notre lac, en particulier à La Pointe du Rafour. Cette situation soulève des problèmes d'ordre public et esthétique qui nécessitent une action immédiate de votre part. Au fil des années, nous avons constaté une augmentation significative du nombre de remorques et chariots entreposés de manière désorganisée et encombrante le long des rives du lac. Cette situation crée un désordre visuel qui nuit à l'attrait naturel et à la beauté de notre environnement lacustre. De plus, cela peut poser des problèmes de sécurité et d'accessibilité pour les autres usagers des rives, tels que les promeneurs, les plongeurs et les touristes souhaitant se lancer à la découverte de notre belle commune « Grandeur Nature ». Il est urgent que des mesures soient prises pour réglementer et contrôler l'entreposage des remorques et chariots aux abords du lac. Je vous exhorte donc, en tant que représentants élus de notre commune, à prendre les actions suivantes :*

- 1. élaborer et mettre en œuvre des réglementations claires concernant l'entreposage. Cela pourrait inclure des règles sur les emplacements autorisés, les dimensions maximales et les périodes autorisées pour l'entreposage. Un trop grand nombre sont en effet inutilisés en période hivernale et semblent être laissés à l'abandon ;*
- 2. mettre en place un système de permis ou d'autorisation pour l'entreposage. Cela permettrait de mieux contrôler le nombre entreposé et d'assurer le respect des règles établies ;*
- 3. organiser des campagnes de sensibilisation pour informer les propriétaires de bateaux sur les réglementations en vigueur et les conséquences d'un entreposage inapproprié. Il est important de promouvoir une prise de conscience collective de l'impact négatif de l'encombrement des rives du lac ;*
- 4. mettre en place une surveillance régulière des rives du lac afin de détecter les infractions et d'appliquer les mesures correctives nécessaires. Cela pourrait impliquer la collaboration de la Sécurité publique pour la gestion des infractions liées à l'entreposage de remorques/chariots et autre bers « ventouse »*

En prenant ces mesures, nous contribuerons à préserver la beauté naturelle de nos rives lacustres, à garantir la sécurité de tous les usagers et à promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les propriétaires de bateaux et les autres habitants de notre commune. J'espère sincèrement que vous considérerez cette interpellation avec sérieux et agirez rapidement pour remédier à cette situation préoccupante illustrée par les images prises ce samedi et que vous allez voir défiler. Je reste à votre disposition pour toute discussion ou collaboration supplémentaire afin de résoudre ce problème. Veuillez agréer, cher Conseil communal, l'expression de mes salutations respectueuses. Mario Morciano, habitant de La Grande Béroche – « Grandeur Nature » ».

M. M. Morciano présente les différentes images illustrant son interpellation. Lesdites images se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

M. Th. Pittet : « *Cher Mario, Mesdames et Messieurs, c'est vrai que la situation qui est mise en évidence est connue. Le port de Saint-Aubin-Sauges compte un peu moins de 300 places d'amarrage, donc à l'eau, pour ce qui est de la partie du port communal et un peu plus d'une cinquantaine dans le port privé du chantier naval. Quatre-vingts bateaux passent l'hiver en cale sèche, donc des bateaux qui sont dans l'eau en été sont hivernés en cale sèche donc sur des remorques ou des bennes. Évidemment, les lieux de stockage en cale sèche vous les connaissez c'est principalement le parking qui se trouve en face de la déchetterie et également le lieu où l'on trouve l'Euro-Relais pour les camping-cars autour de la capitainerie. Les photos présentées effectivement sont très parlantes et elles représentent effectivement la situation en été puisqu'en été on libère le tour de la capitainerie pour les camping-cars et on libère le parking pour les voitures. Quid du stockage des bers ? Alors effectivement certains sont là et on voit qu'ils viennent d'être mis, en tout cas ils ont été mis au mois de mai, ce qui fait qu'il n'y a pas trop d'herbe ni autour ni dedans si on peut dire comme ça. Mais d'autres sont là depuis plus longtemps, ils font peut-être une, deux, voire trois années sans être utilisés parce que finalement les propriétaires des bateaux, qui effectivement doivent identifier leur ber, ne*

sortent pas forcément leur bateau chaque hiver de l'eau, ce qui fait que ce sont des bers qui ne bougent pas et la végétation gagne. Donc on est conscients de ce problème-là, le règlement harmonisé les ports qui a été voté par notre autorité cette législature mentionne clairement que, comme tu l'as dit Mario, les bers et les remorques doivent être identifiés, donc on doit savoir à qui ils appartiennent et on fait le nécessaire petit à petit pour déloger ceux qui n'auraient pas le droit d'être là. Supprimer cette façon de « ranger » ou d'entreposer les bers signifie trouver soit, il y a deux solutions, soit on trouve un autre endroit pour les stocker, par exemple on supprimerait le parking en été à côté de la déchetterie et on ferait un stockage de bers, ce qui ne serait pas beaucoup plus joli mais qui serait en tout cas pas plein d'herbe puisqu'on est dans une surface en enrobée ou alors de dire à nos utilisateurs de port que La Grande Béroche ne stocke plus les bateaux en hiver, donc on résout ce problème-là. On n'est un petit peu dans cette contradiction, dans cette situation. Peut-être qu'il y a d'autres idées, moi je suis très preneur, on pourrait en discuter ici, ça peut faire l'objet aussi d'une motion, osons les mots, pour forcer le communal à aller plus de l'avant. On pourrait construire quelque chose pour entreposer les bateaux, on pourrait dire que chaque propriétaire doit avoir chez lui la possibilité de stocker son bateau pendant l'hiver et sa remorque pendant l'été. Évidemment toutes les solutions sont envisageables et possibles, on n'a effectivement jamais pris ce taureau par les cornes et peut-être que c'est effectivement le moment. Peut-être encore préciser que le périmètre du port, également mentionné dans le règlement harmonisé des ports, tient compte de cette partie et finalement, l'organisation du stockage ne se fait pas par les privés eux-mêmes, se fait vraiment par notre garde-port, par les collaborateurs du chantier naval et c'est en principe organisé pour que l'accès au lac soit toujours possible. D'ailleurs il me semble que sur une des photos on voyait la camionnette des plongeurs... »

M. M. Morciano : « Non ça c'était encore du caravaning alors qu'il y a un panneau qui dit que c'est interdit. »

M. Th. Pittet : « Ok, voilà, donc il y a toujours des excès de tous les côtés mais l'idée c'est que l'accès soit toujours disponible et on a vu que les bers étaient, effectivement, plutôt à gauche et à droite du chemin. C'est un problème, j'en concède et aujourd'hui je n'ai pas de solutions clé en main à vous apporter. »

M. M. Morciano : « Donc si je peux encore compléter tout ce qui vient d'être dit, donc il y a un droit de superficie qui a été donné au port Rafour de 700 m², qui a été initialement prévu pour entreposer des bateaux et ça fait maintenant trois ans qu'il l'utilise comme parking privé pour ses clients et la commune lui loue encore une superficie pour entreposer des bateaux. Donc on pourrait très bien étudier ce cas-là et puis gagner sur la possibilité d'entreposer correctement les bennes et puis voire créer un parking pour les utilisateurs du port. »

M. M. Rognon : « Peut-être sur cet élément du droit de superficie, alors effectivement il y aura des adaptations à faire qui seront de toute façon réalisées dans le cadre du projet de réhabilitation de la STEP, ce sera des discussions que l'on sera obligés d'avoir, mais effectivement. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 21h03.

La rédactrice du procès-verbal

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 26 septembre 2023

Annexe : Photos interpellation M. Mario Morciano



